



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Reformes-aussi-chez-les-NMPP>

Réformes « aussi » chez les NMPP...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2004 - N° 1048 - novembre 2004 -

Date de mise en ligne : samedi 4 novembre 2006

Date de parution : novembre 2004

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Depuis janvier 1978 nous confions la diffusion de la GR aux NMPP, la coopérative qui distribue quotidiens et autres périodiques dans tous les kiosques et autres points de vente. Cette organisation groupée réduit évidemment les coûts de la vente des journaux et magazines, et en y participant, la GR apparaît sur les rayons de quelques libraires... Certes, cette distribution n'est pas parfaite, on paie les invendus sans les voir car il n'y a pas moyen de contrôler le nombre d'exemplaires vendus. De plus, nous avons reçu maintes réclamations de la part de personnes se plaignant que de nombreux revendeurs prétendaient être dans l'impossibilité d'être livrés, alors que nous déposons les journaux à cette fin. La vérité est évidemment que ces revendeurs n'ont pas vocation à se donner du mal pour les "petits titres", qu'il n'y a pas assez de demande pour un journal peu connu, qui critique, qui n'est pas "tendance" et qui en plus, prétend faire réfléchir ses lecteurs au lieu de les distraire ! Il n'empêche que pendant plus d'un quart de siècle, la façon dont les NMPP calculaient les ventes, les frais et les ristournes, s'est traduite pour la GR par un bénéfice, faible, mais suffisant pour compenser le supplément d'impression. Or une très, très, forte concentration s'est opérée dans la presse (comme ailleurs). La grande majorité des titres n'appartient plus maintenant qu'à un ou deux gros actionnaires, qui, par conséquent, font la pluie et le beau temps au sein des NMPP. Ils y ont opéré une "réforme" (encore une) qui a fait du bruit, car elle a donné lieu à de violentes discussions au sein de la coopérative qui est maintenant une SARL. Le résultat est clair : les barèmes ont été modifiés au détriment des faibles tirages. De sorte que pour un nombre de ventes qui n'a guère changé, au lieu de recevoir régulièrement un chèque des NMPP, nous en recevons une facture à leur payer chaque mois. Nous pouvons continuer à payer aux NMPP ce moyen de, peut-être, toucher, par hasard, un public qui, sinon, ne nous connaîtrait pas. Mais la question qui se pose est : le jeu en vaut-il la chandelle ? Y a-t-il beaucoup de nos lecteurs qui préfèrent, par principe, acheter le journal au numéro (ne serait-ce que pour obliger leur marchand habituel à l'avoir sur ses rayons) ? Qu'ils aient l'amabilité de nous le faire savoir, car sinon, il est probable que nous décidions d'abandonner ce moyen hypothétique de nous faire connaître.